

## CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE Syndicat mixte

Publié le 10/02/2026

### Conseil Syndical Session du 4 février 2026

Le quatre février deux mille vingt-six, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : François FOURCHES – Yves MERCIER – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Josette REMY – Olivier ROGNARD – Edouard SIMONIAN -

Excusés : Robert AGUETTAZ – Grégory BASIN – Marie BENEVISE – Luc BERTHOUD – Florence BOURGEOIS – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Lionel DARBON – Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE – Michel FRUGIER – Thibaut GUIGUE - Benjamin LOUIS - Florian MAITRE – Vincent MIGUET – Pascal MITHIEUX – Franck MORAT – Raphaële MOURIC – Benoît PERROTON – Thierry REPENTIN – Daniel ROCHAIX – Alain THIEFFENAT – André VERDU -

Pouvoirs : Brigitte TOUGNE-PICAZO donne pouvoir à Olivier ROGNARD.

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 6

Secrétaire de séance : François FOURCHES -

Assistaient également à la séance : Régis DORMOY - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Délibération N° C26-01

Date de convocation : 29 janvier 2026  
2<sup>e</sup> convocation

### PAE SAVOIE HEXAPOLE COMMUNES DE MERY / VIVIERS-DU-LAC / DRUMETTAZ-CLARAFOND ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET ESPACES NATURELS

#### Rapport au Conseil Syndical

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, présidente, précise qu'une consultation ayant pour objet l'entretien des espaces paysagers aménagés et des espaces naturels propriétés de Chambéry-Grand Lac économie et situés sur Savoie Hexapole a été lancée afin de maintenir des prestations d'entretien cohérentes avec les impératifs du site et contributives au maintien de l'environnement paysagers de qualité.

Ce marché de prestations de services à bon de commandes, d'une durée de 3 ans renouvelable une fois, a été divisé en deux lots :

- Entretien des espaces verts (Lot 1), incluant des travaux paysagers,
- Entretien des espaces naturels (Lot 2), incluant des travaux forestiers.

Une première consultation soumise aux dispositions de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique en procédure adaptée a été lancée le 1er octobre 2025. Le montant des offres reçues pour les deux lots étant supérieur au seuil fixé pour les fournitures et services, la consultation a été déclaré sans suite.

Une consultation en procédure formalisée, soumise aux dispositions des articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique, a donc été engagée. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 21 novembre 2025. La date limite de remise des offres était fixée au 11 décembre 2025 à 12 heures.

Les offres remises à l'issue de la consultation ont été notées, pour chacun des lots, conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- Coût des offres : 60 %
- Analyse mémoire technique : 40 %

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 9 janvier 2026, a proposé de retenir les offres suivantes ayant obtenues les meilleures notes après analyse :

- LOT 1 Entretien des espaces verts : MILLET – 101 819,94 €HT par an, sur la base du DQE estimatif
- LOT 2 Entretien des espaces naturels : MILLET – 30 925,00 €HT par an, sur la base du DQE estimatif

Il est précisé que les offres sont basées sur des détails quantitatifs estimatifs (DQE) et que les commandes annuelles d'entretien feront l'objet d'adaptation des quantités afin de respecter l'enveloppe budgétaire annuelle d'entretien des parcs.

- ✓ Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif aux marchés publics,
- ✓ Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 9 janvier 2026,

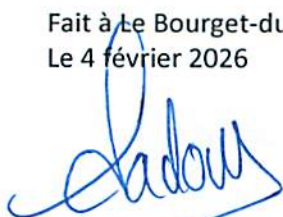
**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1 :** Attribue le Lot 1 entretien des espaces verts à l'entreprise MILLET, pour un montant estimatif de 101 819,94 €HT par an.

**Article 2 :** Attribue le Lot 2 entretien des espaces naturels à l'entreprise MILLET, pour un montant estimatif de 30 925,00 €HT par an.

**Article 3 :** Autorise la Présidente ou son représentant à signer les marchés et avenants pour les montants ci-dessus énoncés et tous documents nécessaires à sa passation.

Fait à Le Bourget-du-Lac,  
Le 4 février 2026



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX  
Présidente